

École Monseigneur-Labrie
Procès-verbal du conseil d'établissement
5^e séance ordinaire
13 juin 2023 à 17h

1.0 Ouverture de la réunion

La séance débute à 17h.

**2.0 Vérification des présences et du quorum
Présentation des membres**

M^{me} Kania Arsenault, parent
M. Alain Barriault, enseignant
M^{me} Amélia Barriault, élève
M^{me} Marie-Andrée Bernard-Nadeau, parent
M^{me} Josée Leclerc, parent
M^{me} Isabelle Noël, enseignante
M^{me} Dominik Patry-Boisvenue, agente de travail social
M^{me} Marie-Josée Yockell, technicienne en loisir
M^{me} Nadia Ziat, membre de la communauté

est aussi présent :

M. Érik Tardif, direction

sont absents :

M^{me} Anne-Marie Côté, membre de la communauté
M^{me} Sylvie Bolduc, parent
M. Charles-Antoine Dionne, élève

3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Marie-Josée Yockell d'adopter l'ordre du jour de la séance du 13 juin 2023 avec la modification au point 7 qui est de rajouter frais du sport interscolaire.

Résolution adoptée à l'unanimité.

C.E. 34-22-23

4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2023

Il est proposé par M^{me} Isabelle Noël d'adopter le procès-verbal de la séance du 25 avril 2023.

Résolution adoptée à l'unanimité.

C.E. 35-22-23

5.0 Parole au public

6.0 Règles de conduite et mesures de sécurité

Le code de vie, soit les règles de conduite et mesures de sécurité, est présenté au conseil d'établissement. Celui-ci a été travaillé par le comité des élèves à risque. Ces règles ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école l'indique l'article 77 de la LIP. Le document révisé à 9 pages au lieu de 18 comme dans l'ancienne version. Il y a eu de légères modifications sur le code vestimentaire et la nourriture en classe.

Il est proposé par M^{me} Amélia Barriault d'approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité.

Résolution adoptée à l'unanimité.

C.E. 36-22-23

7.0 Frais chargés aux parents

Pour les frais chargés aux parents, on doit se référer aux articles 75.0.1, 77.1 de la LIP et le règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées. Pour l'approbation des frais chargés aux parents, on doit se référer aux encadrements que le CÉ a établis lors de la séance du conseil du 20 février 2023. Trois principes sont ressortis son coût maximal de 160\$ pour le matériel dans lequel les élèves découpent, écrivent, une utilisation des cahiers à 70% et la mise en place de mesures pour aider les élèves défavorisés.

Pour les effets scolaires, ils sont regroupés pour chacun niveau sauf au cheminement où les trois sont réunis. Il n'y a pas de liste pour la classe adaptée, car le matériel demandé est spécifique à chacun des élèves. Pour les cahiers d'exercices, le montant maximum est de 160\$. Au premier cycle, les cahiers de mathématique spéciale ont un coût de 17\$ pour respecter le montant de 160\$ et il y a certaines spécificités pour la mathématique spéciale. Le coût maximal des cahiers est de 45\$ pour les secondaires 3, 4 et 5 et est établi en fonction du niveau réel de l'élève.

Pour le sport interscolaire, une liste est présentée. Ces coûts ne sont pas soumis au principe de la gratuité scolaire. M^{me} Marie-Josée Yockell et M. Érik Tardif expliquent ces montants.

Il est proposé par M^{me} Dominik Patry-Boisvenue d'approuver les différents frais chargés aux parents.

Résolution adoptée à l'unanimité.

C.E. 37-22-23

8.0 Rapport annuel du conseil d'établissement

Selon l'article 82, le conseil d'établissement doit préparer et adopter un rapport du conseil d'établissement pour l'adoption à la fin de l'année. Le document avait été envoyé préalablement à la séance. Le mot de la présidente a été énoncé lors de la séance. Le rapport sera achevé avec cet élément. Ce rapport a été rédigé conjointement entre la présidente et la direction.

Il est proposé par M^{me} Josée Leclerc d'adopter le rapport annuel du conseil d'établissement.

Résolution adoptée à l'unanimité.

C.E. 38-22-23

9.0 Activités éducatives et parascolaires

Bilan de l'année

M^{me} Marie-Josée Yockell nous parle des dernières activités de la présente année scolaire : Olympiades, Musi, Gala régional scolaire du RSEQ, panquébécois de secondaire en spectacle, Soirée d'au revoir, Gala Méritas.

Il y a eu l'annulation de la compétition régionale d'athlétisme.

Les activités pour l'an prochain sont déjà en cours de planification.

Approbation de Cross-country, journée de la rentrée et demi-journée carrière

M^{me} Marie-Josée et M. Érik présentent des activités qui seront réalisées au début de l'année, avant la première réunion du prochain conseil d'établissement.

Il est proposé par M^{me} Kania Arseneault d'adopter les activités prévues pour le début de l'an prochain.

Résolution adoptée à l'unanimité.

C.E. 39-22-23

10.0 Information de la direction

- Projet éducatif

M. Érik Tardif indique le projet éducatif poursuit son cours. Les membres sont rencontrés individuellement pour cibler les zones de performance et celles de vulnérabilité de l'école. De plus, l'équipe travaille sur les enjeux. Les enseignants ont été rencontrés à la fin mai et les membres du soutien et des professionnelles le seront dans les derniers jours avant les vacances.

- Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement :

Il est important que les trois membres du conseil d'établissement qui n'avaient pas fait la formation soient en mesure d'attester que celle-ci est terminée à la fin de la présente année scolaire.

11.0 Information des représentants aux comités du CSS

Comité de parents

La rencontre du comité a été annulée.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

M^{me} Sylvie Bolduc est représentante, mais étant donné son absence, M^{me} Dominik Patry-Boisvenue nous présente les sujets dont il a été question.

- Plan d'effectif pour l'an prochain;
- Les éducatrices spécialisées du primaire ne suivent pas au secondaire. Une lettre a été envoyée au CRR afin que comprendre l'octroi des postes à l'école secondaire.

12.0 Information des membres du personnel de l'école

Enseignants

Ce fut une grosse année, mais l'année se termine. Nous sommes dans l'administration des épreuves de fin d'année et les bulletins de fin d'année.

Soutien

M^{me} Marie-Josée Yockell indique que du côté du personnel de soutien, ce fut également une année très chargée.

Professionnelles

Conseillère en orientation

Il y a eu des rencontres individuelles ciblées pour des élèves de 5^e secondaire qui sont à risque de ne pas avoir de diplôme et qui n'ont pas de projets pour la prochaine année. Également, des élèves de 4^e secondaire avec de nombreux échecs ont été rencontrés pour savoir où mettre leurs énergies pour la fin de l'année.

Pour la présente année, il y a eu plusieurs chroniques d'orientation.

Agente en service social

L'Univers de Roxane s'est déroulé à l'aréna du 1^{er} au 4 mai pour tous les élèves de l'école.

- Aide-mémoire : *Dévoilement d'un mineur (agression sexuelle)* – Un document construit conjointement avec M^{me} Katherine Arsenault. Cet aide-mémoire a été

validé par la SQ et la DPJ. Ce document sera partagé au début de la prochaine année scolaire.

13.0 Information des représentants des élèves

M^{me} Amélia Barriault nous présente les dernières informations sur la vie étudiante pour l'année scolaire 2022-23.

Un montant de 1026,20\$ a été ramassé pour l'Opération enfant-soleil. Il y a eu un tirage d'un certificat de 10\$ pour la molle dans chaque groupe.

Une distribution de friandises glacées s'est déroulée lors de la dernière journée de classe en collaboration avec le CJE.

Le conseil d'élèves travaille sur un projet de mascotte pour les équipes sportives de l'école.

14.0 Information des membres de la communauté

M^{me} Nadia Ziat dit qu'il y avait déjà eu auparavant des rencontres avec les parents du primaire avant leur arrivée au secondaire. C'était une formule qui était très appréciée.

15.0 Varia

16.0 Levée de l'assemblée

M. Alain Barriault propose la levée de l'assemblée à 18h20.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CE 40-22-23

Marie-Andrée Bernard-Nadeau
Présidente

Érik Tardif
Directeur